

# notre ville

## enquêtes

**Retour ce mois-ci** de votre page d'expression libre. **Inondations, mauvaises odeurs et sécurité routière** ont fait l'objet de votre attention.

L.N.

**J'habite avenue Maréchal-Juin à La Peyrade. Le code de la route stipule que la vitesse est limitée à 50 km/h, pourtant des véhicules roulent à très vive allure (100, 110, 120 km/h...). Le commissariat de Sète explique que faute d'effectifs, on ne peut faire de contrôle sur cet axe. Que peut-on faire ?**

Le phénomène que vous décrivez nous est bien connu. Nous sollicitons également les forces de police pour qu'elles fassent des contrôles plus fréquents encore. Mais comme vous le précisez, leur capacité d'interventions sont limitées – lire à ce sujet l'éditorial de M. le Maire en page 2. Par contre, maintenant que cette route est devenue une voie communale, nous allons pouvoir la transformer en un véritable boulevard urbain, dont l'un des objectifs sera la réduction de la vitesse et la sécurisation des piétons, en rétrécissant les voies et en créant de vrais trottoirs. Comme cette voie fait 7 km de long, ce chantier sera long et coûteux. Nous allons par contre dès 2007 construire un nouveau rond-point en face la salle Henri-Ferrari qui aura pour premier avantage de casser la



vitesse des automobilistes. Ce rond-point sera le troisième construit sur cette portion de voie en quelques années, après celui du collège Simone-de-Beauvoir et celui de la montée de Reboul. Mais travaux et contrôles ne remplaceront jamais le civisme des automobilistes.

**André Bel**  
Conseiller municipal  
délégué à la Sécurité.

**Des habitants des quartiers Nord, des Près St-Martin et de la Plage**

**nous ont écrit pour nous signaler des problèmes d'évacuation des eaux pluviales.**

Comme premier élément de réponse, je vous invite à lire le texte des élus de la majorité à ce sujet en page 16. D'une manière générale, malgré des efforts permanents

depuis plus de 10 ans le retard accumulé par notre ville dans les décennies précédentes est tel que beaucoup de points noirs subsistent encore. En 2006, 2007 et 2008, les riverains du chemin de la Calade, de la rue des postes de douanes, rue des Pielles, de l'Industrie, du Négoce, de la Gendarmerie, du chemin des Viviers, de l'avenue Pasteur, vont, à l'occasion du Plan Action Voirie, bénéficier de création ou d'amélioration de leur réseau d'eau pluviale. Beaucoup de voies ou parcelles se situant sous le niveau du canal, seront toujours confrontées à des risques d'inondations.

**Mme Claude Léon**  
Maire-Adjointe déléguée  
à l'Urbanisme et aux Travaux.

J.A.

**Depuis quelques temps et surtout par temps de mistral, il règne sur La Peyrade une odeur nauséabonde. J'espère qu'une enquête sera diligentée pour en déterminer l'origine et que l'on mettra fin à cette situation désagréable.**

R.G.

**Au cours des mois de juillet et août, des odeurs très soutenues, voire pestilentielles**

**à certaines heures, ont été constatées rue Vincenot (quartier des Pielles). Quelles explications avez-vous sur ce phénomène ?**

Sur ces questions d'odeurs nous avons saisi les services de la Communauté d'Agglomération du bassin de Thau, qui est l'autorité compétente en matière d'environnement, afin que ce phénomène préoccupant soit rapidement appréhendé.

Des réunions de l'ensemble des élus concernés, des administrations de l'Etat ainsi que des industriels de la zone sont en cours pour déterminer les causes précises de ces odeurs et trouver collectivement les solutions pour y remédier. Lorsque le diagnostic posé par le cabinet d'experts sur ce dossier sera connu nous ne manquerons pas de tenir informé des décisions qui seront alors prises. Sans préjuger de cette étude, les « odeurs pestilentielles » perçues dans le quartier des Pielles cet été sont sans aucun doute liées à l'épisode exceptionnel de malaise (phénomène naturel d'asphyxie de l'étang) qui ont touché nos plans d'eau.

**Alain Bonafoux**  
Conseiller municipal  
délégué à l'Environnement.